

NORME  
INTERNATIONALE  
INTERNATIONAL  
STANDARD

CEI  
IEC  
60238

1998

AMENDEMENT 2  
AMENDMENT 2  
2002-10

---

---

Amendement 2

**Douilles à vis Edison pour lampes**

Amendment 2

**Edison screw lampholders**

© IEC 2002 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland  
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale  
International Electrotechnical Commission  
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX  
PRICE CODE

**D**

*Pour prix, voir catalogue en vigueur  
For price, see current catalogue*

## AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 34B: Culots et douilles, du comité d'études 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

|               |                 |
|---------------|-----------------|
| FDIS          | Rapport de vote |
| 34B/1028/FDIS | 34B/1036/RVD    |

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié avant 2004. A cette date, la publication sera

- reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

Page 10

## 2 Définitions

*Ajouter à la fin de cet article, en page 14, la nouvelle définition suivante:*

### 2.23

#### **douille avec dispositif de frein**

douille avec un dispositif destiné à prévenir tout dévissage de la lampe dans la douille

NOTE Les lampes peuvent par exemple se dévisser sous l'effet des variations de températures ou des vibrations.

Page 16

## 4 Généralités sur les essais

*Ajouter, après le second tiret du paragraphe 4.3, le nouvel alinéa suivant:*

Pour les essais de douilles avec dispositif de frein, le dispositif de frein doit être enlevé.

*Ajouter à la fin du paragraphe 4.3, avant la note, le nouvel alinéa suivant:*

Pour les essais des douilles avec dispositif de frein, effectués en conformité avec 12.14, trois échantillons supplémentaires sont requis avec le dispositif de frein en place.